

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE

CHANGEMENT DE TRAPPES

LE GOSIER, 30 OCTOBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés sur la **D119 au boulevard du Général De Gaulle, depuis le 29 octobre jusqu'au vendredi 02 novembre 2018 de 08h30 à 14h**, dans le cadre de travaux de changement de trappes.

Ainsi, Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée de l'intervention.

Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la départementale 119 au boulevard du Général De Gaulle, sera limitée à 30 km/h.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.